

Prix minimum Max Havelaar France

FAIRTRADE MAX HAVELAAR FRANCE

Max Havelaar France

Dernière mise à jour : Octobre 2026

Prix minimum Max Havelaar France pour le lait de vache

Applicable du 1er mars 2026 au 28 février 2027
Référence prix de base 38/32 qualité super A (en €/1000L)

Prix minimum Max Havelaar France pour le lait conventionnel

Applicable du 1er mars 2026 au 28 février 2027

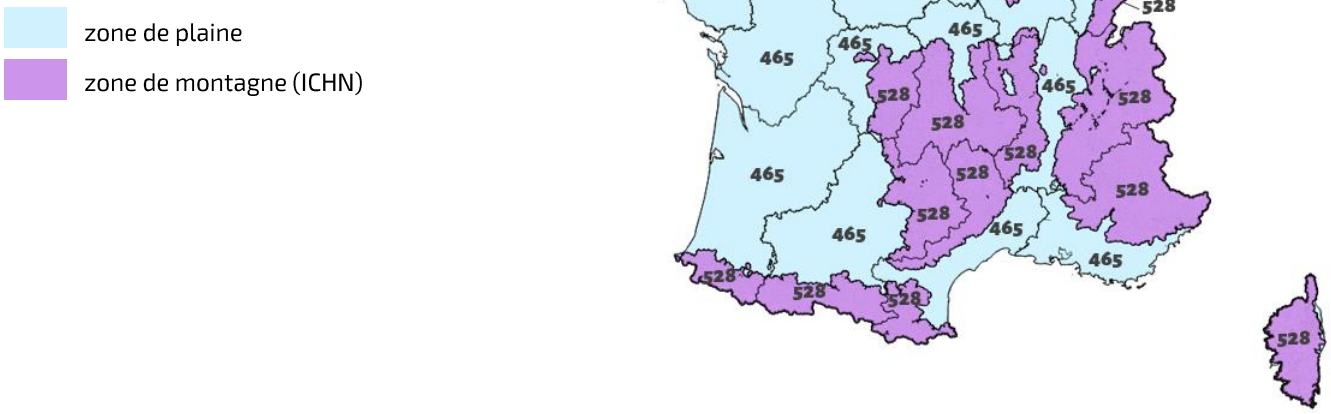

Prix minimum Max Havelaar France pour le lait bio

Applicable du 1er mars 2026 au 28 février 2027

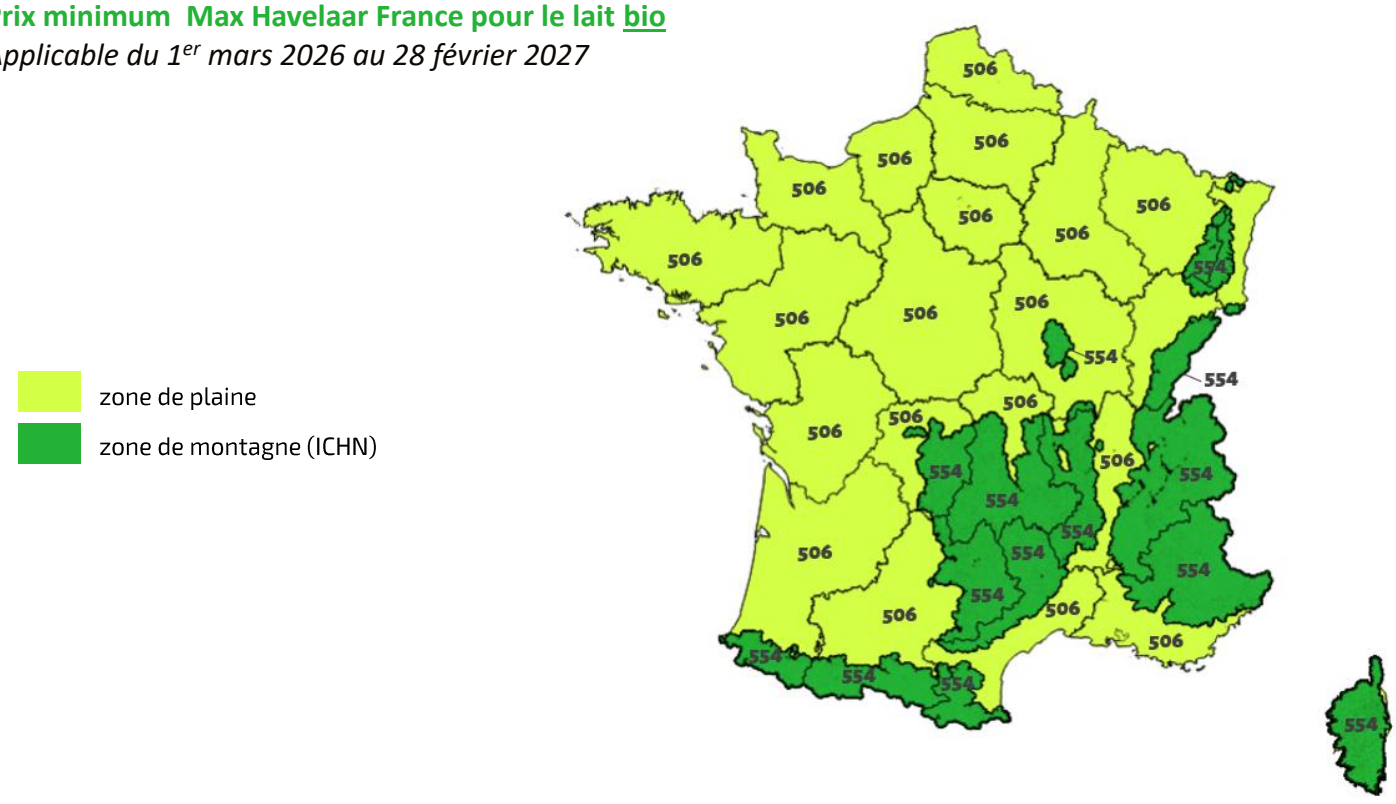

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **20€/1000L**.

FAIRTRADE MAX HAVELAAR FRANCE

Prix minimum Max Havelaar France pour le blé tendre

Applicable pour la récolte 2026
Référence prix de base pour une qualité standard

Territoires concernés	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **conventionnel** *En vigueur pour la récolte 2026*	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **bio** *En vigueur pour la récolte 2026*
Départements : Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Tarn-et-Garonne	**304**	
Départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne	**253**	
Départements : Allier, Loire, Haute-Loire, Puy-de-Dôme	**252**	**500**
Départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne		**488**

Prix minimum Max Havelaar France pou
Applicable pour la récolte 2026

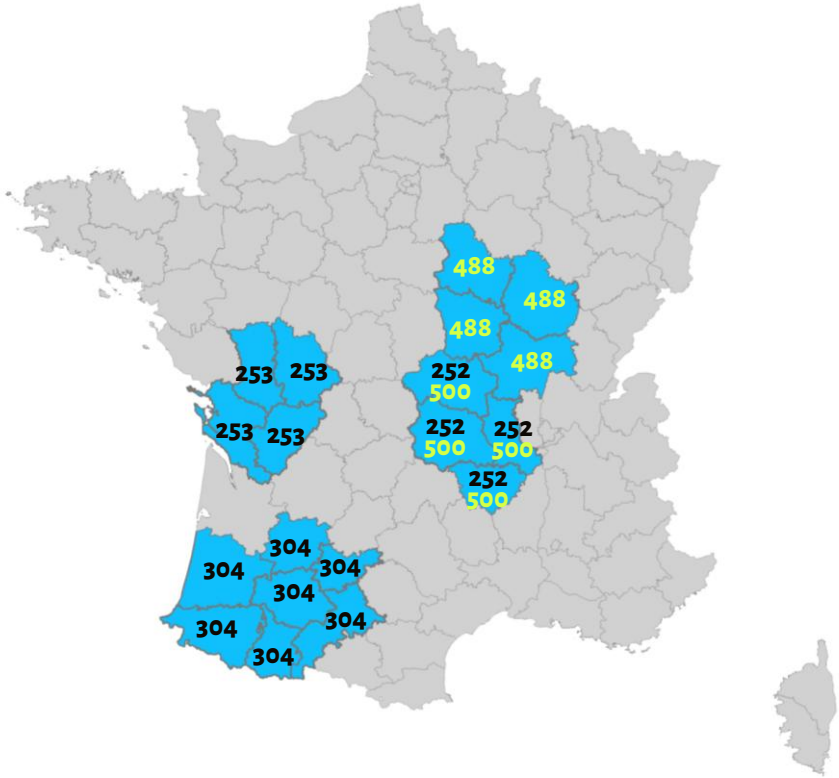

252 Prix minimum Max Havelaar pour le blé tendre conventionnel

488 Prix minimum Max Havelaar pour le blé tendre bio

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **12€/t**.

Votre filière, votre territoire n'apparaissent pas dans le présent document? Contactez Max Havelaar France pour étudier la possibilité de calcul d'un prix spécifique.

Prix minimum Max Havelaar France pour les Lentilles

Applicable pour la récolte 2026
Référence prix de base pour une qualité standard

Territoires concernés	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **conventionnel** *En vigueur pour la récolte 2026*	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **bio** *En vigueur pour la récolte 2026*
Départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres Vienne	**1097**	
Départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	**844**	
Départements : Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée	**888**	
Départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne		**1436**

Prix minimum Max Havelaar France pour les lentilles
Applicable pour la récolte 2026

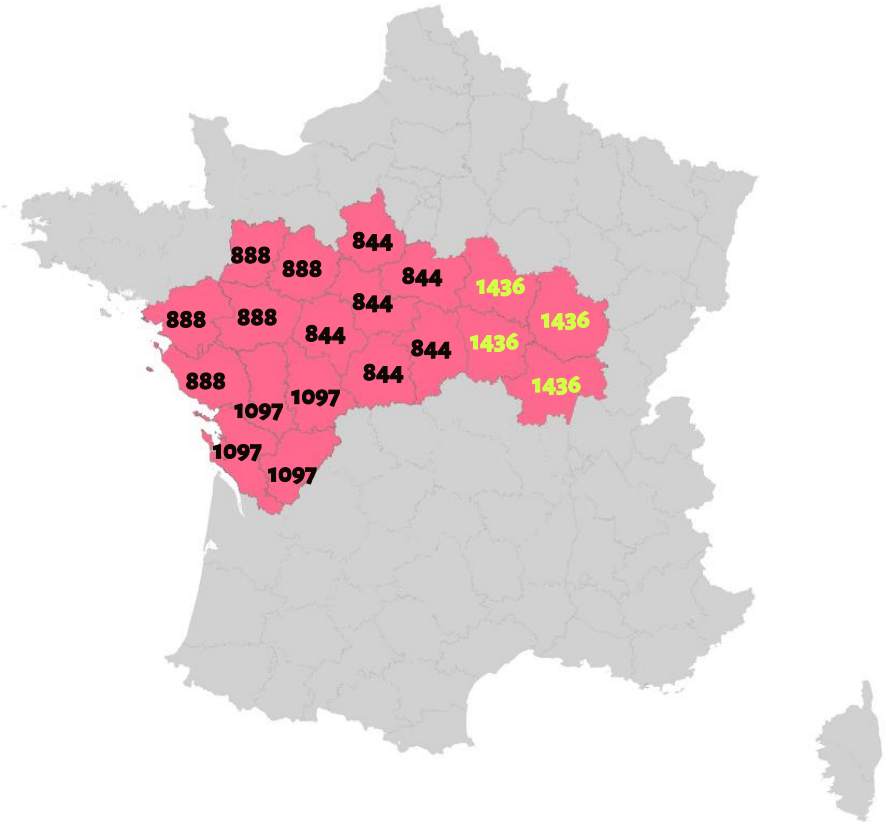

1097 Prix minimum Max Havelaar pour les lentilles issues de l'agriculture conventionnelle

1436 Prix minimum Max Havelaar pour les lentilles issues de l'agriculture biologique

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **51€/t**.

Votre filière, votre territoire n'apparaissent pas dans le présent document? Contactez Max Havelaar France pour étudier la possibilité de calcul d'un prix spécifique.

Prix minimum Max Havelaar France pour les Pois-Chiches

Applicable pour la récolte 2026
Référence prix de base pour une qualité standard

Territoires concernés	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) conventionnel *En vigueur pour la récolte 2026*	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) bio *En vigueur pour la récolte 2026*
Départements : Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres Vienne	**866**	
Départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne		**1400**

Prix minimum Max Havelaar France
Applicable pour la récolte 2026

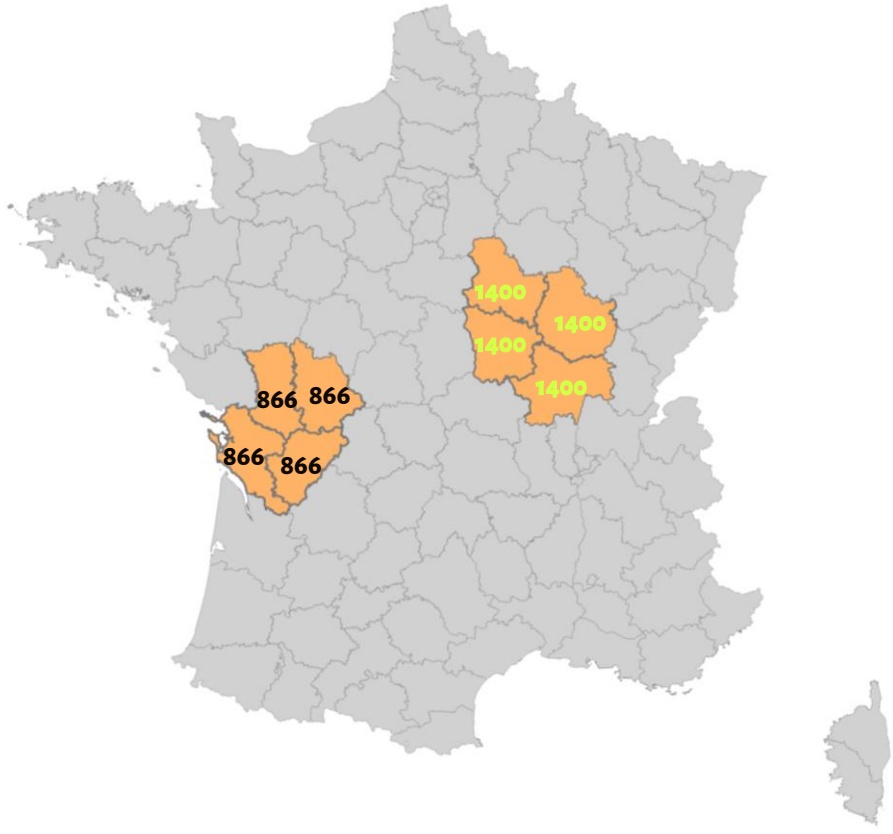

866 Prix minimum Max Havelaar pour les pois chiches issus de l'agriculture conventionnelle

1400 Prix minimum Max Havelaar pour les pois chiches issus de l'agriculture biologique

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **38€/t.**

Votre filière, votre territoire n'apparaissent pas dans le présent document? Contactez Max Havelaar France pour étudier la possibilité de calcul d'un prix spécifique.

Prix minimum Max Havelaar France pour les haricots secs

Applicable pour la récolte 2026
Référence prix de base pour une qualité standard

Territoires concernés	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **conventionnel** *En vigueur pour la récolte 2026*	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **bio** *En vigueur pour la récolte 2026*
Départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne		**1622**

Prix minimum Max Havelaar Fr
Applicable pour la récolte 2026

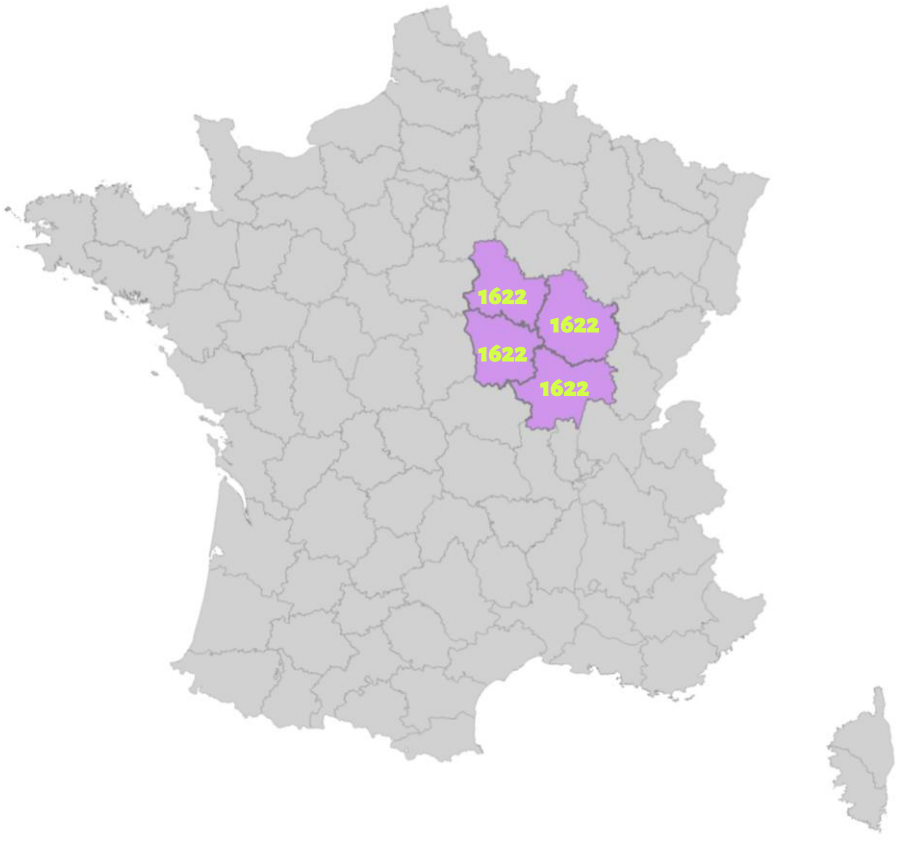

1622 Prix minimum Max Havelaar pour les haricots secs issus de l'agriculture biologique

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **60€/t.**

Votre filière, votre territoire n'apparaissent pas dans le présent document? Contactez Max Havelaar France pour étudier la possibilité de calcul d'un prix spécifique.

Prix minimum Max Havelaar France pour le colza

Applicable pour la récolte 2026
Référence prix de base pour une qualité standard

Territoires concernés	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **conventionnel** *En vigueur pour la récolte 2026*	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **bio** *En vigueur pour la récolte 2026*
Départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne		**903**

Prix minimum Max Havelaar Fr
Applicable pour la récolte 2026

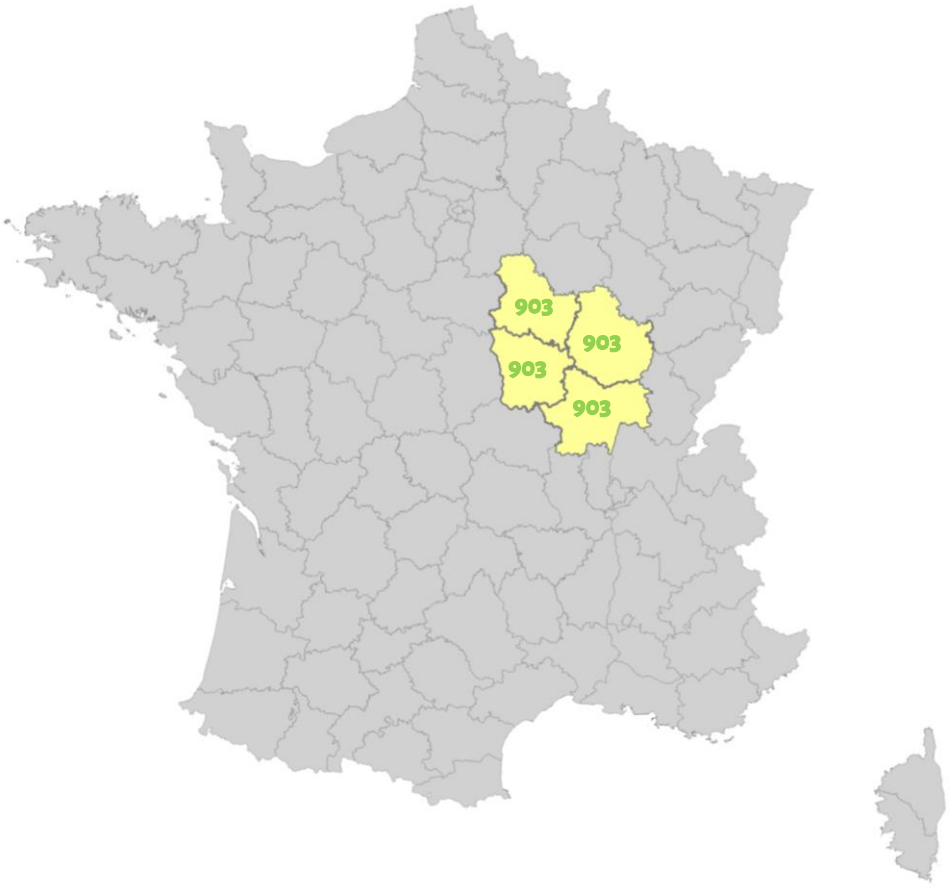

903 Prix minimum Max Havelaar pour le colza issu de l'agriculture biologique

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **32€/t.**

Votre filière, votre territoire n'apparaissent pas dans le présent document? Contactez Max Havelaar France pour étudier la possibilité de calcul d'un prix spécifique.

Prix minimum Max Havelaar France pour le tournesol

Applicable pour la récolte 2026
Référence prix de base pour une qualité standard

Territoires concernés	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **conventionnel** *En vigueur pour la récolte 2026*	Prix minimum Max Havelaar France (en €/t) **bio** *En vigueur pour la récolte 2026*
Départements : Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne		**898**

Prix minimum Max Havelaar France pour les tournesols
Applicable pour la récolte 2026

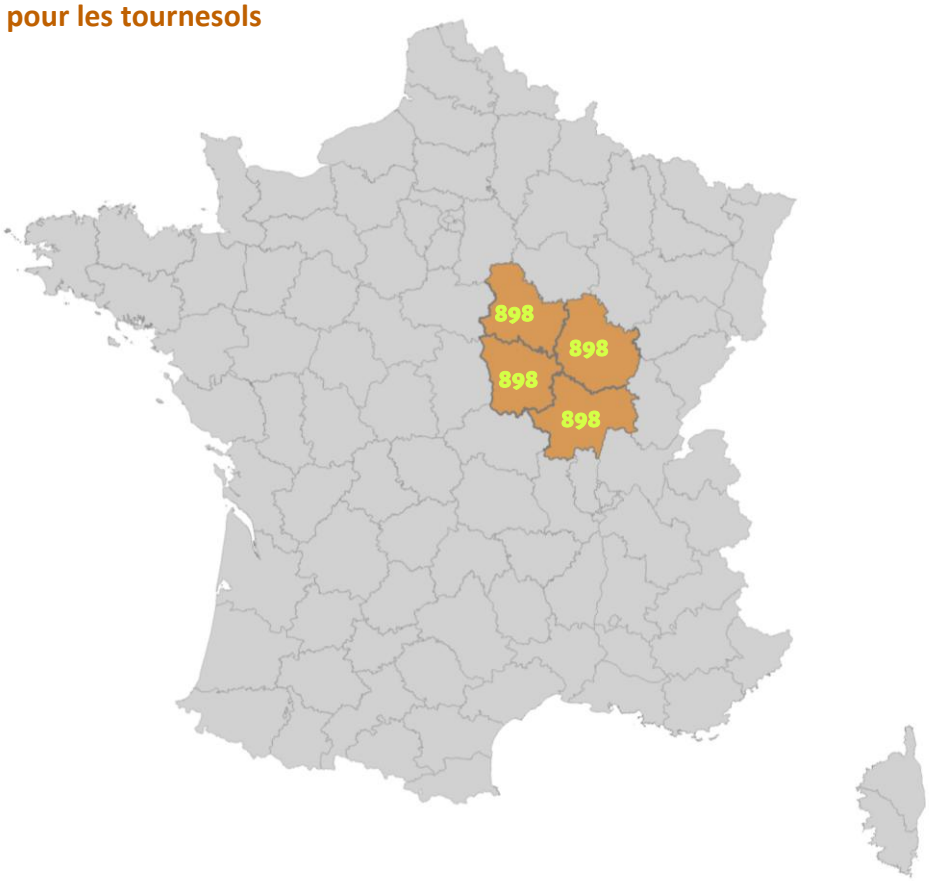

898 Prix minimum Max Havelaar pour le tournesol issu de l'agriculture biologique

A ces prix s'ajoute le montant de la prime du commerce équitable, pour le financement de projets collectifs, qui s'élève à **32€/t.**

Votre filière, votre territoire n'apparaissent pas dans le présent document? Contactez Max Havelaar France pour étudier la possibilité de calcul d'un prix spécifique.

A quoi correspondent ces prix ?

Ces montants correspondent aux prix minimums à payer par le premier acheteur aux producteurs. Il constitue un **prix « plancher »** : l'acheteur ne pourra pas payer la production à un prix inférieur à ce prix minimum.

En revanche, **il ne s'agit en aucun cas d'un prix fixé, ni d'un plafond** : l'acheteur reste libre de payer un montant supérieur au prix minimum Max Havelaar.

Il constitue une référence pour ce qu'on appelle le « prix de base » : par-dessus ce prix, l'acheteur rajoutera les primes et pénalités habituelles liées à la qualité du produit ou encore au respect de cahiers des charges spécifiques (AOP, HVE...).

De quoi parle-t-on quand on parle de prix des productions agricoles ?

Lorsqu'on entend parler du prix des matières premières agricoles, les chiffres présentés peuvent concerner des réalités différentes :

- Le **prix de marché** / les **prix constatés** correspondent à un prix moyen constaté à l'achat aux producteurs à un instant t. Le prix de marché est soumis à de nombreux facteurs (variations des cours mondiaux, déséquilibre offre/demande notamment), ce qui fait qu'il est le plus souvent décorrélé des coûts de production.

- Le **prix de base** est le niveau de prix fixé par un premier acheteur auprès d'exploitations agricoles, qui sert de seuil de référence (de niveau de base) à la définition du prix qui va être réellement payé aux producteurs : le prix réel

- Le **prix réel** est le prix versé aux producteurs pour leur production. Il est constitué du prix de base auquel s'ajoutent des primes et éventuelles pénalités : ces primes sont liées à la qualité de la matière première (ex : taux de protéines et de matières grasses dans le lait), au respect de cahiers des charges (AOP, alimentation sans OGM…), à la prévision des volumes de production…

Le prix minimum Max Havelaar concerne le prix de base.

Par-dessus ce prix, les coopératives et autres premiers acheteurs vont ajouter les primes habituelles liées à la qualité et au respect d'autres cahiers des charges.

Exemple sur le lait

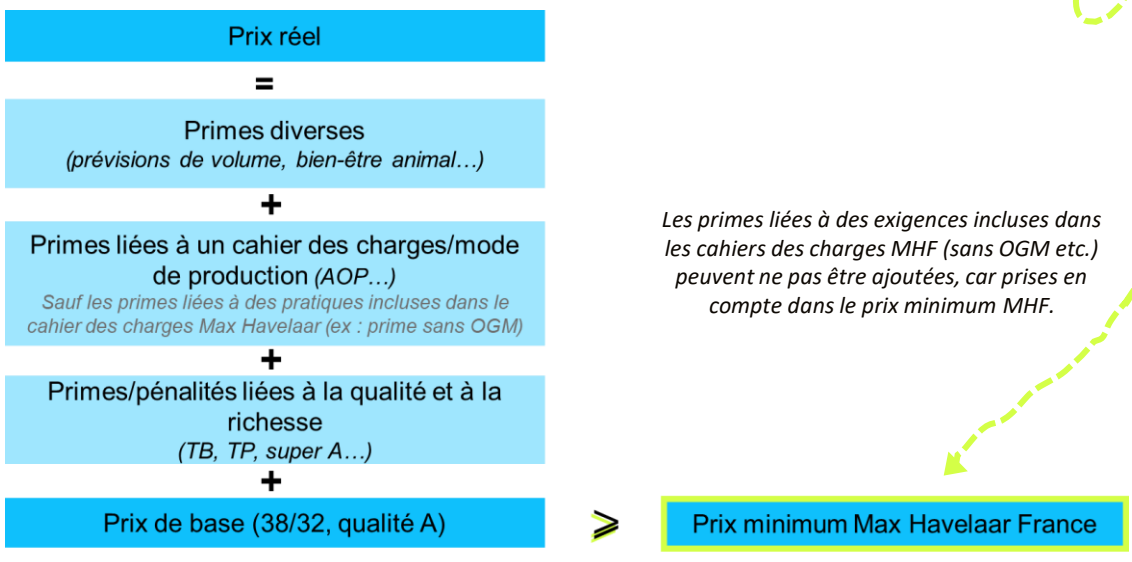

Les primes liées à des exigences incluses dans les cahiers des charges MHF (sans OGM etc.) peuvent ne pas être ajoutées, car prises en compte dans le prix minimum MHF.

Comment l'ONG Max Havelaar France détermine-t-elle ce prix minimum ?

L'objectif de l'ONG est de garantir aux producteurs un prix payé qui corresponde à leurs réalités, c'est-à-dire notamment un prix basé sur leurs coûts de productions, indépendamment d'une logique de marché.

Max Havelaar France construit ces prix sur la base d'études territoriales des prix de revient : en menant des études avec des centres de gestion comptable agricole ou en se basant sur les travaux d'interprofessions.

Prix de revient = **Coûts de production** - **Produits joints** comme la vente de paille pour un producteur de blé et les **subventions** comme la PAC

Ces organismes étudient des données réelles, d'un échantillon représentatif d'exploitations.
Max Havelaar France prend également en compte dans son calcul un niveau de revenu de 1,5 SMIC, et le surcoût de mise en place de pratiques agroécologiques inscrites dans le cahier des charges (ex : alimentation sans OGM des vaches laitières).

Le résultat théorique comptable obtenu est ensuite présenté et discuté avec premiers concernés : les agriculteurs ayant un projet de certification Max Havelaar France et leurs coopératives. Cette discussion permet de fixer un prix minimum Max Havelaar France le plus cohérent possible avec les réalités du terrain.

Ce prix est révisé tous les ans pour tenir compte des variations des coûts de production, sur la base de l'évolution des « Indices des Prix d'Achat des Moyens de Production Agricoles » indices IPAMPA, publiés par l'INSEE).
Ce prix est basé sur la moyenne des prix de revient sur deux 2 ans (ex : en 2022, le prix minimum Max Havelaar France se base sur la moyenne des prix de revient 2021 et 2022), afin de coller aux réalités des exploitations agricoles.

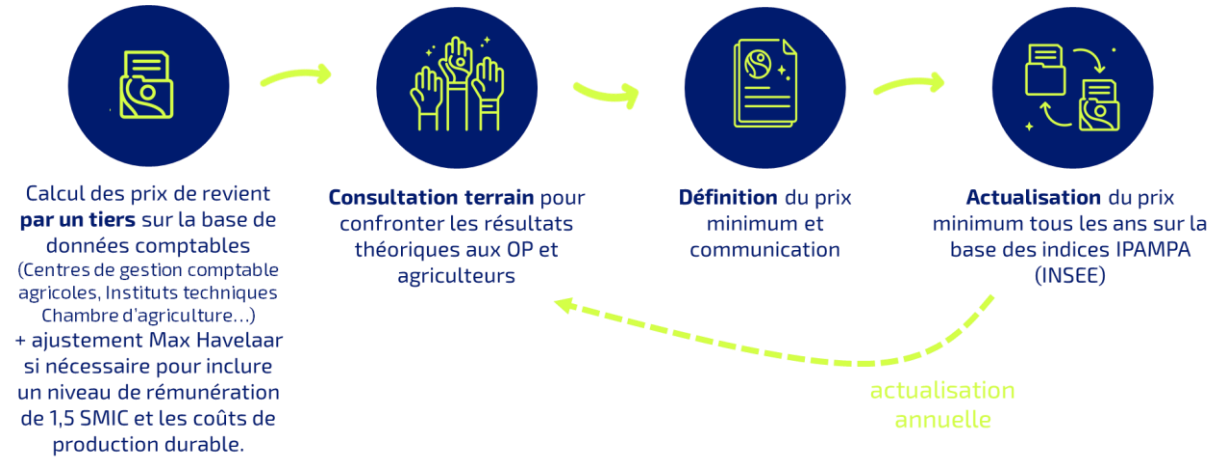

FAIRTRADE MAX HAVELAAR FRANCE

FAIRTRADE
MAX HAVELAAR
FRANCE

the future is fair

Contactez-nous : 06 67 35 34 93
j.colombo@maxhavelaarfrance.org